

CAP-C 1ER ET 2 OCTOBRE 2026

Comme prévu dans l'ordre du jour 3 dossiers disciplinaires, un refus de titularisation, 3 prolongations de stages et 7 recours CREP ont été étudiés lors de séances bien remplies.

En vue des élections professionnelles MINARM prévue du 03 au 10 décembre, les CAP-C de décembre 2026 et de janvier 2027 seront suspendues sur cette période.

D'ores et déjà nous enregistrons 21 dossiers en attente dont 7 disciplinaires. Il est fort probable que d'autres dossiers arrivent ensuite.

Les plénières du 1^{er} et 2 octobre ont eu deux présidences différentes qui ont utilisées le même mode opératoire pour annoncer les avis de la CAP-C aux personnes concernées par des dossiers disciplinaires. Les avis ont donc été rendus aux agentes ou agents ayant fait le déplacement et ce avant qu'ils repartent. Pour **la CGT** cette méthode semble être la plus juste, plutôt que de déléguer ce travail en local, car le local demeure souvent très passionnel avec les risques que cela induit.

Notons, que dans 9 cas sur 10 les avis de la CAP sont suivis. La plupart des employeurs ont bien cernés les enjeux de cette instance qu'ils saisissent et des enjeux non négligeables en cas d'ignorance de ses conclusions. **La CGT** demande que les avis en CAP C deviennent décisionnels.

À la suite des lectures des différentes déclarations liminaires le président de la première séance apporte des retours :

Concernant les recours CREP en quantité non négligeable, ayant un impact direct sur la prime annuelle du CIA (À noter que **la CGT** a toujours été contre cette prime non garantie, qui dépend d'un budget et qui peut disparaître à tout moment comme la GIPA, notons que cette prime ne compte pas non plus dans le calcul de la retraite). **La CGT** demande que cette prime ne soit plus une prime afin que le montant soit intégré directement dans le salaire.

Le président précise que la CAP-C est amenée à apporter un jugement sur la pertinence et l'appréciation des recours CREP qui nous arrivent.

Il s'interroge sur une réflexion possible en intégrant les Organisations syndicales (OS). L'idée serait de réorganiser les conditions d'examen des recours CREP en les rapprochant du terrain en imaginant peut-être des CAP Locale (CAP L). Estimant qu'il fallait « creuser » le sujet ensemble afin de « désengorger » la CAP C (Centrale) qui devrait plutôt se focaliser sur « les vrais dossiers où nous avons une plus-value » à apporter. Le président précise que ce « chantier » relèverait plutôt de la prochaine mandature après les élections professionnelles.

La CGT rappelle que les CAP L (Locale) ont été supprimées lors de la dernière réforme de la Fonction Publique de 2019 il y a donc à peine 7 ans. (**La CGT** était opposée à cette réforme catastrophique dont nous constatons aujourd'hui les effets néfastes, en particulier en transformant les 47 CAP à 4 aujourd'hui).

L'idée de remettre en place des CAP L est quelque chose d'intéressant à condition de ne pas régresser durant cette nouvelle « manœuvre » et donc de retrouver pleinement à minima les prérogatives pour les questions de mobilité et d'avancement par exemple (Mais pour **la CGT** cela ne doit pas se faire en mode dégradé car les quantités de droits à l'avancement actuels sont par exemple totalement dérisoires). On doit pouvoir retrouver de vraies marges de manœuvres et c'est tout à fait possible.

S'en tenir uniquement à faire étudier des recours CREP en local par des acteurs locaux serait forcément délicat suivant où le curseur du local est positionné. La hauteur et la distance par rapport au dossier seront-elles suffisantes ? Être juge et partie n'est souvent pas compatible car le conflit d'intérêt nous le savons n'est jamais très loin.

Rappelons qu'à la base s'il y a un recours CREP, c'est que le différend n'a pu être traité par la voie du recours gracieux local. Il y a donc très souvent un contentieux en cours entre l'agent et son N+1 et/ou N+2 en local.

Tout le monde comprendra que les droits à la défense des agents peuvent pâtir d'une relocalisation trop « terre à terre » des recours CREP, surtout dans un cadre conflictuel comme nous pouvons souvent le constater dans l'exercice de ces recours. Des mécanismes « garde-fous » doivent être suffisants pour exclure la possibilité de l'arbitraire.

Vos représentants **CGT** peuvent vous aider si vous avez des interrogations sur tous ces sujets mais pas seulement.

Pour **la CGT** les CMG plus proches des établissements sont actuellement déjà sous la vague avec la réforme ADP-PC en cours par exemple (gestion du PC qui a basculé au 1^{er} juillet des GS vers les employeurs respectifs). Cette réforme structurelle et systémique va infuser ses effets sur plusieurs mois voire années avec des pertes de compétences en RH déjà constatées.

Un bilan de cette énième réforme n'est pas mesurable à ce jour mais une « dette » par une perte de service et de compétence est clairement d'ores et déjà à craindre. Trop de réformes tuent les réformes.

Pour conclure sur ce sujet, pour **la CGT** renvoyer à des instances locales les recours CREP pourrait se faire mais pas sans garantie et moyens suffisants. Faute de quoi nous déplacerions à nouveau « le problème » cette fois-ci dans l'autre sens, du central vers le local, évitons les allers-retours.

Le président précise également qu'en matière de code du dialogue social il sera nécessaire de revoir, de rappeler, de clarifier, les dispositions relatives aux droits et aux obligations des représentants du personnel vis-à-vis de leurs établissements respectifs et vice-versa. Les difficultés rencontrées pour, par exemple, obtenir tout simplement des billets de transports ou encore pour se faire naturellement régulariser des frais de missions peut parfois ressembler « à des bâtons dans les roues » pouvant prendre des formes « malignes ».

L'hypothèse avancée de la création d'une ligne budgétaire dédiée à ces frais de missions spécifiques aux CAP est une idée à investiguer estime Le président précisant : « en tout cas sachez que nous y sommes très favorables... ».

La CGT rappelle que le règlement intérieur de la CAP est aussi un élément à prendre en compte dans cette dynamique pour rester cohérent.

Concernant les travaux prévus dans la salle dédiée aux CAP, le président précise qu'effectivement un budget est identifié pour remonter le niveau d'équipement de cette salle pour améliorer la qualité du travail. L'engagement est signé pour des travaux prévus pour fin d'année à début d'année 2027. Cela ne sera pas du tout un luxe.

Le président précise que d'autres sujets évoqués dans ces DL sont bien plus vastes et plus larges que le périmètre de cette instance. Cependant on peut comprendre les raisons pour lesquelles ces sujets sont soulevés car ils sont du point de vue syndical tout à fait légitimes. **La CGT** demande que les DL soient transmises aux services concernés pour une prise en compte des différentes problématiques.

Cette CAP-C a vu des dossiers présentant une graduation dans les niveaux de sanctions et l'espace-temps.

Concernant les recours CREP présentés par le même établissement. Un travail important en préparatoire a permis de faire avancer les dossiers avant même la plénière. Le nouveau représentant de l'établissement a été à l'écoute, réceptif et constructif dans ce travail.

Certains dossiers en recours CREP de cet établissement s'enchainent d'année en année pour des mêmes agents et cela alertait jusqu'à présent.

Dans un recours CREP, il a été demandé lors de la plénière la possibilité de ne pas prendre en compte des pièces administratives dans la mesure où ces éléments ont été retournées trop tardivement pour être correctement exploitées.

Un dossier disciplinaire, avec un avocat très difficile à cerner au départ, a pu se révéler lors des différents échanges. Cette compréhension des dossiers est une condition sine qua non au vote.

Un autre dossier disciplinaire comportait un défenseur du milieu familial proche de la personne concernée. Cette personne a été autorisée à intervenir non pas en tant que défenseur mais plutôt en témoignage au vue des éléments du dossier.

Chose rarissime un dossier disciplinaire a été suivi d'un recours CREP concernant la même personne.

Les échanges dans un autre dossier disciplinaire peuvent parfois amener à révéler des postures sur la militarisation de poste de personnel civil. **La CGT** n'opposera jamais des statuts fondamentalement très différents entre eux mais pleinement complémentaires. Les personnels civils du MINARM sont aussi très engagés dans leurs missions au quotidien.

Prochaine CAP-C prévue en Semaine 45/2026
Compte rendu réalisé sans IA (Intelligence Artificielle)



CAP-C 1er et 2 OCTOBRE 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour cette 7ème CAP-C qui compte 3 dossiers disciplinaires, 1 refus de titularisation, 3 prolongations de stages et 7 recours CREP à examiner.

À noter qu'un établissement traditionnellement coutumier aux recours CREP a généré sur cette CAP 6 recours à lui seul sur les 7 dossiers CREP à étudier.

Nouveauté, l'expert pour l'administration de cet établissement ne sera pas le même qu'à l'accoutumé et des évolutions sur certains dossiers ont pu être enregistrées en jours préparatoires, avant même cette plénière. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Autre sujet toujours d'actualité, concernant les difficultés des élus de la France Outre-Mer à participer aux CAP-C qu'ils soient indifféremment titulaires ou suppléants et ce malgré une charge de travail exponentielle liée à la croissance constante de cette instance. Les économies d'échelle passant de 47 à 4 CAP-C ne semble jamais suffisante pour faire peser des économies sur le droit à la défense.

N'oublions pas l'expérimentation par l'administration de l'élaboration des comptes-rendus administratifs avec des outils IA, afin de pallier à des impératifs toujours croissants, avec des moyens eux, restant constants.

Le remboursement des frais de mission des élus en CAP est également un sujet malheureusement récurrent, surtout quand parfois des frais s'accumulent depuis mars 2026 et que les correspondants locaux en charge des frais de mission répondent, selon leur bon vouloir. **La CGT** réitère qu'il serait dans l'avenir judicieux de créer une ligne budgétaire dédiée pour les frais liés à cette instance « professionnalisée ». Les équipements en outils informatiques Smobi/Token devraient être mis à disposition en permanence pour ceux qui ne sont pas encore équipés directement par la DRH-MD.

Il semblerait que la salle dédiée aux instances CAP fasse l'objet d'une étude pour sa modernisation. Nous pouvons convenir que cela ne sera pas du tout un luxe. Mais restons patients.

La CGT constate que de plus en plus de catégorie C sont exposés à des tâches relevant souvent de niveau supérieur. Cette situation peut générer des distorsions qui sur la durée deviennent problématiques et peuvent parfois déboucher sur des tensions ou autres problématiques. **La CGT** demande un nouveau plan de requalification de C en B pour les personnels concernés par ces distorsions.

La catégorie C est aussi la population la plus exposée à l'effondrement programmé du pouvoir d'achat par une Smicardisation qui se généralise façon « hard discount ». En même temps l'explosion des prix des énergies et de tout le reste autour étant nullement régulés. Cette inflation couplée à un point d'indice complètement givré et des droits aux avancements rachitiques fait courir un risque systémique supplémentaire sur cette catégorie dont la population est plus qu'importante.

La CGT alerte une nouvelle fois sur la non-soutenabilité de la situation. À noter que les tentatives d'individualisation des rémunérations est un échec cuisant, système pour lequel **la CGT** avait voté contre à l'époque.

Pour **la CGT** il faut plus de pouvoir d'achat pour consommer mieux et autrement en produisant mieux et autrement en France et en Europe.

Les Services Publics qui produisent de la richesse, voient 800 000 personnels basculés sous le SMIC suite au tassement des grilles par l'inflation qui érode la rémunération du travail, soit l'équivalent de 27 grades de catégories A, B ou C au MINARM. Même la Catégorie A est maintenant concernée par ce grignotage corrosif et toxique. À cette allure si aucune mesure corrective n'est apportée, c'est la nécrose programmée et assurée. Il ne faudra pas dire qu'on ne savait pas

La météo de la Fonction Publique est aujourd'hui en alerte rouge écarlate à l'image de l'horreur de cet été cataclysmique où l'on pourra se dire, comme dans ce titre de film « Souviens-toi l'été dernier »

Le musée des horreurs quant à lui se poursuit, sans relâche, en opposition aux 211 milliards d'euros sonnants et trébuchants offerts chaque année au secteur privé sans contrôle ni contrepartie et c'est le Sénat qui le dit. Cette réalité factuelle, vient contredire les discours généralisés selon lesquels il n'y aurait plus d'argent pour la Fonction Publique et donc plus rien non plus à négocier pour redistribuer à cette valeur travail qui produit justement cette richesse.

Côté capital, en France, les entreprises cotées, viennent de redistribuer 61 milliards d'euros de dividendes, plaçant la France à la première place Européenne et à la deuxième place au niveau mondial après les Etats-Unis. Espérons juste que les 211 milliards d'argent public offerts au secteur privé n'alimente pas ce ruissellement de dividendes au détriment de l'intérêt public ?

Sans rentrer dans les détails, la dette Française et née en 1973 par l'obligation aux états d'emprunter sur les marchés financiers plutôt qu'à travers une dette souveraine et des bons du trésor à 0% d'intérêts. Ça change tout, car avec la charge de l'intérêt cela devait forcément finir comme ça, car c'est tout simplement mathématique. Et pour preuve, 1974 sera mécaniquement le dernier budget équilibré de la France jusqu'à ce jour.

Pour finir l'appel à la grève intersyndicale dans la Fonction Publique a mobilisé hier 29 septembre 300 000 manifestantes et manifestants, équivalent à une ville comme Montpellier. A noter que tous les sympathisantes et sympathisants à cette grève ne sont pas forcément tous recensés car n'étant pas physiquement dans les cortèges, il ne faut pas non plus ignorer et sous-estimer cette réalité non mesurée.

Face aux polycrises **la CGT** invite les agentes et agents à ne pas rester seuls, à ne pas s'isoler, et à s'organiser en se syndiquant. En décembre auront lieu les élections professionnelles, ce rendez-vous décisif définira la nouvelle représentativité au sein du MINARM.

La CGT vous remercie de votre attention

Déclaration liminaire réalisée sans IA (Intelligence Artificielle)

